

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 27 MARS 2024 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF MICHEL-PAGÉ SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE À DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Isabelle Paquet, membre-parent, district 1
Madame Marie-Ève Germain, membre-parent, district 2
Monsieur Alexis Labranche, membre-parent district 3
Madame Carolyne Goulet, membre-parent, district 4
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5

Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 1
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3 (présence virtuelle)
Madame Axell Rodgers, membre de la communauté, profil 5

Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien
Madame Dominique Chabot, enseignante
Madame Hélène Frenette, personnel professionnel non enseignant
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information
Monsieur Sébastien Gilbert, directeur d'établissement

MEMBRE ABSENT

Monsieur Marc-André Alain, membre de la communauté, profil 4

SONT INVITÉS :

Madame Laurie L'Hérault, directrice générale
Monsieur Jacques Moffette, directeur général adjoint
Madame Marie-Claude Gignac, directrice du secrétariat général, du traitement des plaintes et des archives
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire
Madame Émilie Frenette, directrice des services éducatifs
Madame Gina Larouche, directrice du Service des ressources humaines (absente)
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires (absente)
Madame Valérie Pouliot, orthopédagogue à l'école primaire des Bourdons-et-Courval

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 31 sous la présidence de Mme Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Le point suivant est ajouté :

18.1 Caméra dans l'autobus scolaire

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout proposé.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information, déclare son conflit d'intérêts en lien avec les points suivants :

- Contrat d'entretien ménager à l'école secondaire de Saint-Marc
- Contrats de travaux de construction :
 - École des Trois-Sources – Réfection de la canalisation sanitaire
 - École secondaire de Saint-Marc – Remplacement du système d'assèchement de l'air (Dry-o-tron)
 - École secondaire de Saint-Marc – Réfection du CVCA et récupération de chaleur
 - École du Bon-Pasteur – Réfection de la canalisation et d'un bloc sanitaire
 - École Saint-Charles-de-Grondines – Remplacement de la filerie de coton et systèmes intérieurs

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie des procès-verbaux des rencontres du 7 février et du 13 mars 2024.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal du 7 février 2024, tel que présenté;

DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal du 13 mars 2024, tel que présenté;

DE DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Dans une perspective de permettre une certaine proximité entre le conseil d'administration et les réalisations des établissements scolaires, des projets sont présentés aux membres lors de chaque rencontre. Ainsi, les projets suivants sont présentés :

- La fierté de la direction générale à la suite des visites de nos écoles;

Madame Laurie L'Hérault commente aux administrateurs sa visite dans chacune des écoles du centre de services scolaire jusqu'à maintenant. Elle fait donc ressortir quelques remarques pour chaque établissement visité, soit :

- École Sainte-Marie-du-Goéland : Ouverture, bienveillance ;
- École secondaire de Donnacona : belles installations, élèves accomplis ;
- École des Trois-Sources : Sentiment d'appartenance ;
- École de la Morelle : au cœur de sa communauté ;
- École du Bateau-Blanc : Magnificence et espace ;
- École de la Saumonière : Inclusifs et engagés ;
- École du Perce-Neige : Travail d'équipe, entraide et collaboration ;
- École des Bourdons-et-Courval : Engagés et une vie active.

Mme L'Hérault mentionne que le CA peut être fier de la façon dont les établissements sont gérés par les directions d'établissement. Elle indique que la visite des établissements prendra fin le 17 avril 2024. Ainsi, elle fera la présentation du reste des établissements du centre de services scolaire à la prochaine rencontre du conseil d'administration.

- Bourses des P'tits débrouillards;

Cinquante-cinq (55) projets ont été déposés. Une mention spéciale est nommée à Mme Marjorie Parent, enseignante au préscolaire à l'école des Sentiers-et-de-la-Riveraine, qui a gagné le projet « Coup de cœur ». Une conférence de presse a eu lieu à cet effet le 25 mars dernier en compagnie du député, M. Vincent Caron.

- École Sainte-Marie – Activités pour souligner le mois de l'autisme;

Afin de souligner le mois de l'autisme (avril), l'équipe des Voyageurs a concocté des activités clés en main la différence ainsi que de créer un sentiment de solidarité dans l'école.

- École du Bon-Pasteur – Visite au centre de récupération et mur musical;

Le projet de mur musical de l'école du Bon-Pasteur est nommé. Les élèves de 6^e année de l'école voulaient embellir leur cour d'école. Ainsi, l'enseignante de musique a proposé de construire un mur musical avec les élèves à l'extérieur avec des objets recyclés. Le projet sera soumis au concours OSEntreprendre.

- École du Perce-Neige – Collecte de sang;

Monsieur Sébastien Gilbert, directeur de l'école du Perce-Neige, partage qu'une collecte de sang a eu lieu le 8 février dernier. Au total, 135 personnes ont fait un don de sang, ce qui permet de sauver 460 vies. Les élèves participent activement à cette collecte de sang.

- École secondaire de Donnacona – Projet Caps et Défis;

Une capsule vidéo sur la sensibilisation à la déficience intellectuelle, mettant en vedette les élèves de ce programme, est présentée aux membres du CA.

- Dictée de la DG – Félicitations aux membres du personnel.

Madame L'Hérault souligne le bon coup du mois du français qui a lieu durant le mois de mars. Elle félicite les conseillères pédagogiques, Karine Trépanier, Sophie Hamelin et Jessica Thibault, qui ont mis en place et organisé des activités fort intéressantes pour les élèves du centre de services scolaire. La dictée de la DG a été un beau moment qui a eu lieu le 26 mars dernier. La remise des diplômes pour les élèves méritants pour chaque niveau sera effectuée prochainement.

7. LUMIÈRE SUR NOTRE ÉQUIPE

Afin de faire connaître les services offerts au Centre de services scolaire, de valoriser le travail réalisé par nos employés et de mettre en lumière le réseau de l'éducation, un membre du personnel est invité lors de chaque séance régulière du CA afin d'expliquer son rôle au sein de notre belle organisation.

Ainsi, Mme Valérie Pouliot, orthopédagogue à l'école des Bourdons-et-Courval, présente son parcours et les différents aspects de son travail. Les membres administrateurs tiennent à féliciter et à remercier Mme Pouliot pour son bon travail au sein de l'organisation et sa remarquable contribution à la mission éducative.

8. CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 – ÉTABLISSEMENT DE DONNACONA (PÉNITENCIER)

ATTENDU QUE le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire de l'Établissement de Donnacona en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'ADOPTER le projet de calendrier 2024-2025 du secteur de l'Établissement de Donnacona (pénitencier) et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA55/23-24.

Un questionnement est amené en lien avec les journées pédagogiques du 22 août 2024 et du 17 juin 2025, puisqu'elles ne sont pas prévues lors d'un lundi ou vendredi, tel que le calendrier scolaire des jeunes. Des vérifications seront effectuées et un suivi sera fait à la prochaine rencontre.

Une proposition est également amenée afin d'ajouter les journées cœurs (rouge, vert et jaune) pour le personnel, tel que présenté dans le calendrier scolaire des jeunes.

9. CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 – FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

ATTENDU QUE le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire du Centre de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'ADOPTER le projet de calendrier 2024-2025 du secteur de la formation générale aux adultes du Centre de formation de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA56/23-24.

Une proposition est amenée afin d'ajouter les journées cœurs (rouge, vert et jaune) pour le personnel, tel que présenté dans le calendrier scolaire des jeunes.

10. CALENDRIERS SCOLAIRES 2024-2025 – FORMATION PROFESSIONNELLE

ATTENDU QUE le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et les consultations d'usage;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'ADOPTER les projets de calendrier 2024-2025 du secteur de la formation professionnelle du Centre de formation de Portneuf et de conserver lesdits documents, au répertoire, sous la cote CA57/23-24.

Une proposition est amenée afin d'ajouter les journées cœurs (rouge, vert et jaune) pour le personnel, tel que présenté dans le calendrier scolaire des jeunes.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines, madame Myriam Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 18 mars 2024.

12. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité des ressources humaines, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

MODERNISATION DU RÉGIME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La *Loi modernisant le régime de la santé et de la sécurité du travail* (LMRSST) adoptée au 6 octobre 2021 a été présentée aux membres du comité. Cette loi ajoute une nouvelle obligation aux employeurs de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection d'un travailleur exposé sur les lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.

PLAN D'EFFECTIFS DES CADRES 2024-2025

Le projet de plan d'effectifs des directions d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025 a été présenté aux membres du comité.

13. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 20 mars 2024.

14. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Cadre budgétaire 2024-2025

ATTENDU QUE le projet de cadre budgétaire 2024-2025 a été révisé par le comité de répartition des ressources (CRR) ;

ATTENDU QUE le projet de cadre budgétaire 2024-2025 a été présenté au comité consultatif de gestion le 14 février 2024, sous recommandation du CRR;

ATTENDU QUE le comité de vérification recommande d'adopter la résolution suivante,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le cadre budgétaire 2024-2025 tel que déposé;

DE CONSERVER ledit document, au répertoire, sous la cote CA58/23-24.

Appel d'offres – Service d'audits externes

ATTENDU QU' en vertu de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire doit nommer parmi les membres de l'ordre professionnel des comptables, un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire;

ATTENDU QUE l'entente avec la firme comptable Mallette, S.E.C.R.L. a pris fin avec l'audit de l'année scolaire 2022-2023 ;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre de l'octroi du contrat du service d'audit externe pour une durée de trois ans plus deux années d'options de renouvellement ;

ATTENDU que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE NOMMER la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur externe pour le Centre de services scolaire de Portneuf pour une durée de trois ans, plus deux années d'options de renouvellement, et ce, à compter de l'année scolaire 2023-2024;

MANDATER la direction générale à signer pour et au nom du conseil d'administration, le contrat avec la firme comptable, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources financières à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution du contrat à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (projet pour consultation)

ATTENDU QUE chaque année, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après « LIP »), le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et, à la fin de cette opération, il délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement en conformité avec ce plan;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation des services à l'intérieur de ses établissements afin de s'assurer d'une saine gestion des ressources, sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

ATTENDU QUE l'article 211 de la LIP prévoit la procédure à suivre avant que le centre de services scolaire prenne une décision relative à la modification et à la révocation de l'acte d'établissement d'une école,

ATTENDU QUE le comité de vérification recommande d'adopter la résolution suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADOPTER le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027;

DE CONSULTER les partenaires du centre de services scolaire et toute municipalité du territoire conformément aux dispositions de l'article 211 de la LIP, et ce, avant l'adoption finale de ce plan;

DE CONSERVER le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 tel que présenté et de le déposer au répertoire sous la cote CA60/23-24.

Contrat d'entretien ménager à l'école secondaire de Saint-Marc

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'école secondaire de Saint-Marc se terminera le 30 juin 2024 et doit être renouvelé ;

ATTENDU QUE la procédure d'appel d'offres public (qualité minimal et prix le plus bas) a été suivie pour la sélection des entreprises ;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat d'entretien ménager à l'école secondaire de Saint-Marc pour une durée d'un an avec quatre années d'option :

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Les Services Ménagers Roy LTÉE

DE DÉSIGNER la direction du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information ou le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document relatif à ce contrat.

Contrats de travaux de construction :

École des Trois-Sources – Réfection de la canalisation sanitaire

ATTENDU QUE le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 7 951 152 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 065 554 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de canalisation de l'école des Trois-Sources à Saint-Basile;

ATTENDU la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

ATTENDU que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Construction et Pavage Portneuf Inc.

MANDATER la direction générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec le projet ici présenté, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER la direction des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

École secondaire de Saint-Marc – Remplacement du système d’assèchement de l’air (Dry-o-tron)

ATTENDU QUE le centre de services scolaire s’est vu réserver par le ministère de l’Éducation du Québec une somme de 7 951 152 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 065 554 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d’amélioration des immeubles;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d’offres public dans le cadre du remplacement du système d’assèchement d’air à l’école secondaire de Saint-Marc;

ATTENDU la publication des résultats d’ouverture des soumissions sur le système électronique d’appels d’offres publics,

ATTENDU que le comité de vérification recommande l’adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l’unanimité :

DE PROCÉDER à l’engagement de l’entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l’acceptation du projet par le ministère de l’Éducation :

CHOIX DE L’ENTREPRENEUR : 9371-2222 Québec Inc. (Groupe Noël)

MANDATER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d’administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d’en rendre compte au conseil d’administration avec diligence;

D’AUTORISER le directeur des ressources matérielles et des technologies de l’information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l’exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

École secondaire de Saint-Marc – Réfection du CVCA et récupération de chaleur

ATTENDU QUE le centre de services scolaire s’est vu réserver par le ministère de l’Éducation du Québec une somme de 300 000 \$ dans le cadre de la mesure 50643 « Établissements écoresponsables » ;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire s’est vu réserver par le ministère de l’Éducation du Québec une somme de 963 055 \$ dans le cadre de la mesure 50624 « Réfection et transformation des bâtiments » ;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d’offres public dans le cadre du projet de réfection du chauffage, ventilation et conditionnement de l’air (CVCA) et de la récupération de chaleur de l’école secondaire de Saint-Marc-des-Carières;

ATTENDU la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

ATTENDU que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Équipe SG Inc.

MANDATER la direction générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec le projet ici présenté, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER la direction des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

Il est mentionné et recommandé par les membres du CA de mettre en valeur ce projet environnemental au-delà du centre de services scolaire, soit en mettant à contribution les médias pour le faire connaître à tous. On mentionne également qu'il pourra être inclus dans le Plan d'action de développement durable du centre de services scolaire.

École du Bon-Pasteur – Réfection de la canalisation et d'un bloc sanitaire

ATTENDU QUE le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 7 951 152 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 065 554 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de réfection de la canalisation et d'un bloc sanitaire de l'école du Bon-Pasteur à Cap-Santé;

ATTENDU la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

ATTENDU que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Construction Côté & Fils Inc.

- MANDATER** la direction générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000 \$ en lien avec le projet ici présenté, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;
- D'AUTORISER** la direction des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution

École Saint-Charles-de-Grondines – Remplacement de la filerie de coton et systèmes intérieurs

- ATTENDU QUE** le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 7 951 152 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 065 554 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;
- ATTENDU QUE** que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de remplacement de la filerie de coton et des systèmes intérieurs de l'école Saint-Charles-de-Grondines à Deschambault-Grondines;
- ATTENDU** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,
- ATTENDU** que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : _____ Groupe Symaco Inc. _____

- MANDATER** la direction générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec le projet ici présenté, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;
- D'AUTORISER** la direction des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

15. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, madame Élisabeth Pagé, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 25 mars 2024.

16. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

À la suite de la présentation des sujets traités lors du comité de gouvernance et d'éthique, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Processus de désignation des membres du CA et son calendrier opérationnel

Le processus de désignation des membres du conseil d'administration a été présenté aux membres du comité en prévision des postes vacants au 1^{er} juillet 2024.

Évaluation annuelle du CA

Un échéancier en lien avec l'évaluation annuelle des membres relative au fonctionnement du CA a été présenté.

17. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

18. AUTRES SUJETS

18.1 Caméra dans l'autobus scolaire

Monsieur Alexis Labranche, membre administrateur parent, mentionne qu'à la dernière rencontre du conseil d'établissement de l'école que fréquente son enfant, un point a été soulevé, car les parents n'ont reçu aucune information après la mise en place de caméras dans l'un des autobus. Madame Guylaine Allard, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, mentionne que le point est pertinent et qu'elle fera un suivi au Service du transport scolaire.

Éclipse solaire

En suivi, un questionnaire est amené par Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre administrateur parent, concernant la décision prise lors du CA au sujet de l'éclipse solaire. Il demande si le centre de services scolaire a reçu beaucoup de plaintes ou de commentaires à cet effet. Madame L'Hérault indique avoir reçu peu de commentaires de parents.

19. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière est prévue le 15 mai 2024.

20. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de lever la séance à 20 h 12.

21. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Isabelle Paquet
Présidente du conseil d'administration



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale